



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E107662

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 2012 B 481

Siret : 789 017 407 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4031675-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6453800904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6453800904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : 2R CHAUFFAGE SANITAIRE

4 RUE DES BERGERS
67530 OTTROT

Téléphone : 03 88 19 96 24

Portable : 06 51 98 09 34

Site Internet :

E-mail : contact@2rcs.fr

Responsabilité légale :

REHBERGER REGIS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	08/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.